Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 68 (1973)

Heft: 4-fr

Artikel: Sauver le château de Genthod

Autor: G.A. / R.-O.G.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174367

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

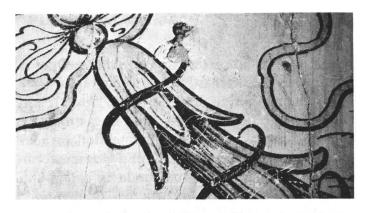
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Sauver le château de Genthod

Le village de Genthod, dans le canton de Genève, possède une ancienne maison forte, appelée aujourd'hui château, dont le gros œuvre constitue un admirable témoignage de l'architecture régionale de la fin du Moyen Age et de la Renaissance et qui a subi d'importantes transformations au XVIIe siècle. Cet édifice fut, sous l'ancien régime, le centre administratif de la terre genevoise de Genthod enclavée dans le pays de Gex. C'est donc un rare souvenir du gouvernement de jadis sur les territoires ruraux de la République. Après 1720, la famille des châtelains se construisit une résidence de l'autre côté de la rue (maison De la Rive), de sorte que l'ancien château devint ferme et cabaret.



Les trois salles peintes (dont l'une est remarquablement conservée) présentent un intérêt exceptionnel du point de vue du développement des arts décoratifs dans cette région, car elles forment un précieux maillon du XVIIe siècle entre la Commanderie de Compesières, antérieure de près d'un siècle, et le XVIIIe, dont il reste surtout la chapelle des seigneurs de Confignon et la salle d'apparat du château de Dardagny.

Ce monument d'importance fédérale, aujourd'hui désaffecté, se trouve menacé. D'aucuns voudraient le démolir pour construire un immeuble locatif. Et le temps qui s'écoule dégrade la pierre, qui est fusée, et les peintures, dont les plus importantes ont été entoilées et déposées par un spécialiste. L'édi-



fice n'est pas fermé: il y vit d'innombrables pigeons entre les poutres décorées.

La Confédération et le Canton ont promis des subventions. Et la commune, qui pourrait y installer les locaux de mairie dont elle a besoin, aurait grand intérêt à conserver ce château. Mais, outre que les fonds rassemblés sont encore aujourd'hui insuffisants (cela en toute hypothèse), on s'achoppe à une question de principe. Faut-il reconstruire la tour démolie au début du XIXe siècle, qui contenait un escalier à vis et dont on possède quelques dessins imprécis? Faut-il reconstruire un toit à quatre pans, semblable à celui des croquis, ou maintenir l'actuel, en excellent état, qui est certes de style bernois, mais qui ne détonne pas avec les couvertures des maisons avoisinantes et auquel sont habitués les villageois depuis plus d'un siècle?

Nous pensons qu'il faut aller à l'essentiel. La construction d'une tour et d'un nouveau toit pourra toujours se faire ultérieurement si elle paraît indispensable. Mais vouloir tout ou rien, c'est retarder excessivement, rendre beaucoup plus difficile et risquer de faire échouer la restauration urgente des peintures et du bâtiment, qui sont d'un intérêt primordial.

G. A. et R.-O. G.